



La Normandie au temps de l'épidémie

La Chronique de Normandie n°794 – Récit des hauts faits, projets, humeurs et ambitions des responsables de la région – Mois de mai 2023

"Non" au contournement.

Ça n'a pas tardé. En réaction aux courriers "pro-contournement Est de Rouen" adressés à Matignon par Hervé Morin, Bertrand Bellanger et Vincent Laudat, les opposants viennent à leur tour d'écrire à la Première ministre pour lui demander l'abandon du projet (trop cher et "climaticide") au nom de la raison politique et écologique.

- Réunis derrière Nicolas Mayer-Rossignol, le chevalier blanc du combat, les signataires sont nombreux : près de 80 élus (la quasi-totalité des maires et parlementaires PS, PC, LFI, EELV de la Métropole et de la vallée de l'Andelle jusqu'à Val-de-Reuil) et une quarantaine de représentants de la société civile, principalement des acteurs associatifs. Notons que Jean-Luc Léger, président du CESER Normandie, a signé le document.
- Cette "union des non" demande la réorientation des investissements prévus en faveur du développement des transports ferroviaires, en commun et cyclables, c'est pour les élus engagés la seule alternative acceptable.

Commentaire : que décidera Élisabeth Borne ? Il est possible qu'elle abandonne le projet : difficile de le réaliser contre la volonté d'autant d'élus locaux rassemblés. Réaffectera-t-elle pour autant les crédits non utilisés en faveur de Rouen ? Rien n'est moins sûr. Bref, ce sont les Normands qui risquent d'être perdants.

Concertation Futerro

Après Eastman, c'est au tour du Belge Futerro de lancer la concertation préalable à l'implantation de son usine de bioplastique à Saint-Jean de Follerville près de Port-Jérôme. Coût de l'investissement : 500 M€

La concertation va durer quarante jours à partir du 30 mai. Positif.

Éditeur : Chroniques & Actions SAS

Siret : 488 406 752 00029.

La Chronique :

- N° CPPAP : 10081 88511.
- ISSN : 2117-9743
- Directeur : Bertrand Tierce.
- Abonnement : 260 € TTC/ an.
- Contact : bertrand.tierce@orange.fr
- Consultation possible sur la toile.

Comment bien utiliser 6 000 ha d'ici à 2030 ?

Adopté en 2019, le SRADDET de Normandie (Schéma régional d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires) doit être modifié pour tenir compte de la trajectoire ZAN (Zéro Artificialisation Nette) fixée par la loi en matière de sobriété foncière. Hervé Morin vient de présenter son projet de modification, le Conseil régional l'a adopté.

L'enjeu est important : le SRADDET est un document prospectif et prescriptif qui s'impose à toutes les organisations préalables des sols : SCOT, PLUI, etc.

Hervé Morin n'y va pas par quatre chemins.

D'abord, il considère que la perspective du ZAN à l'horizon 2050 est irréaliste et incompatible avec les besoins de la Normandie en matière d'habitat, d'industrie et de développement économique. "Il est illusoire de croire que la reconversion des friches suffira." Il veut ensuite éviter la concentration des activités dans les zones urbaines bien dotées au détriment des zones rurales isolées. Seule une gestion équilibrée du foncier, à l'échelle de la Normandie tout entière, avec le concours des territoires, permettra de réduire cet effet pervers.

Ceci posé, voici les principes adoptés.

- Création par l'EPFN d'une base de données de référence pour évaluer l'enveloppe foncière disponible en Normandie. Les études réalisées montrent que ce droit à consommer s'élève à 6 000 hectares entre 2021 et 2030.
- Création d'une enveloppe mutualisée de 900 ha (15% de l'enveloppe totale), réservée aux projets d'envergure régionale afin de faciliter leur réalisation sans assécher le droit à consommer des territoires qui les accueillent.
- La consommation des 5 100 ha restants sera pilotée par chaque territoire, en fonction du stock disponible sur son périmètre. Chacun décidera de son taux d'effort pour réduire sa propre consommation. Là encore, il faut trouver le bon équilibre, tous les territoires doivent participer mais aucun ne doit être condamné à ne plus se développer. Une alchimie subtile !
- Il y a enfin une demande d'exception. Au sujet des nouveaux EPR, mais aussi de tous les aménagements qui vont avec (logements, parkings, routes, infrastructures RTE, etc.), Hervé Morin demande que le foncier nécessaire soit sorti du décompte régional et intégré à l'enveloppe nationale compte tenu du caractère "absolument stratégique" desdits projets pour le pays. Il en est de même pour les grands projets fluvio-maritimes. Ne pas le faire serait pénaliser la Normandie...et le pays.

Commentaire n°1. Si la majorité du Conseil régional a suivi le président, les Verts ont fortement critiqué les principes adoptés qui – selon eux – font la part belle aux projets routiers (contournements de Rouen et de Cherbourg), au nucléaire face aux ENR, à l'aménagement de la vallée de la Seine en hub pour des flux massifiés. Ils s'y opposent et demandent notamment un référentiel national et non régional pour mesurer la consommation foncière.

Commentaire n°2. Maintenant, le projet voté va être soumis à consultation tout au long de l'année auprès des élus, des acteurs économiques et des citoyens. Adoption définitive prévue début 2024 après un nouveau vote.